

Perrefitte, le 8 décembre 2015

## **Communiqué de presse – Avenir de l’Hôpital du Jura bernois**

**Le Parti bourgeois-démocratique du Jura bernois a pris connaissance du communiqué de presse commun du canton de Berne, du canton du Jura et de la ville de Moutier du 2 décembre 2015 au sujet de l’expertise indépendante.**

Le PBD Jura bernois a particulièrement arrêté sa lecture sur la question hospitalière qui concerne non seulement la ville de Moutier mais aussi l’ensemble du Jura bernois. Il est fait mention dans le communiqué que « Les exécutifs cantonaux et prévôtois observent que des structures comme cette SA peuvent avoir un statut intercantonal. ». Cette affirmation est inacceptable, car purement théorique !

Comme jusqu’à preuve du contraire, les budgets des hôpitaux ne sont pas attribués par les exécutifs (encore moins communaux), la question de la capacité financière du Jura à long terme se pose dans tous les cas de figure.

- Si Moutier va dans le Jura et que l’Hôpital devient cantonal, le canton du Jura sera seul à payer. On peut supposer que s’il y a des choix à faire pour des raisons budgétaires, Moutier ne sera pas privilégiée face à Delémont, vu les forces en présence au Grand Conseil jurassien.
- Si Moutier va dans le Jura et que l’Hôpital devient intercantonal par un tour de passe-passe auquel nous ne croyons pas, surtout s’il faut changer la loi bernoise hospitalière et passer pour cela devant le Grand Conseil bernois, nous souhaitons bonne chance pour expliquer aux députés bernois que le canton de Berne devra payer pour garder un hôpital à Moutier pour une population qui aura souhaité rejoindre le canton du Jura !

Selon le PBD Jura bernois, cette observation que les exécutifs font dans leur communiqué commun est purement théorique et ne permet pas à la population d’avoir toutes les cartes en main en vue du vote de 2017. Au prix où coûte l’expertise indépendante (CHF 150'000), ne pas prendre en compte la question hospitalière est carrément choquant et une insulte aux contribuables (également potentiels patients) des cantons et de la ville qui vont payer l’expertise en question.

**PBD Jura bernois**